

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.02.18

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 21 mars

<i>Présents</i>	23
<i>Pouvoirs</i>	8
<i>Absents Excusés</i>	2

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Evelyne LOUIS, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ.

POUVOIRS : Stéphane PIERRACCINI à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Marie-Christine RODRIGUEZ à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Sophie SURACE, Geneviève MARTIN à Saïd ACHACHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
CONVENTION
RELATIVE A LA MISE
A DISPOSITION D'UN
ECONOME DE FLUX
ENTRE LA COMMUNE
ET LE CENTRE
PERMANENT
D'INITIATIVE POUR
L'ENVIRONNEMENT

L'année 2022 a marqué le début d'une crise énergétique d'ampleur et qui va certainement s'inscrire dans le temps. Pour faire face à cela, la commune a choisi d'agir afin de minorer ses dépenses énergétiques en lançant notamment un vaste projet de couverture des bâtiments publics par des panneaux photovoltaïques, des travaux d'isolation des bâtiments communaux, une gestion économe de l'énergie consommée dans ses équipements publics.

Afin d'optimiser, professionnaliser et évaluer cette démarche, la commune souhaite faire appel à un économe de flux. Le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) proposant ce service, il est donc proposé d'y recourir sous la forme d'une prestation de service représentant 70 journées sur l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230327-23_02_18-DE

EXTRAIT DU
DES DELIB
DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE

S'LO

Assurer par un spécialiste, Les missions de ce spécialiste les suivantes :

- Participation aux réunions de la cellule énergie
- Réalisation d'un contrôle annuel des contrats d'énergie
- Analyse des dépenses de consommation d'énergie
- Sensibilisation des agents à la maîtrise de l'énergie
- Inventaire du patrimoine et des contrats d'énergie associés
- Réalisation un reporting des consommations pour chaque bâtiment
- Accompagnement d'un projet de rénovation énergétique
- Recherche d'aides financières

La convention pourra être renouvelée une année supplémentaire après accord des parties.

Le coût de la prestation correspond à la somme de 2 € par habitant de la Commune, soit 30 514 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE la convention jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la commune et le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 28/03/2023.


Richard MALLIÉ,
Maire.